



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

**OBJET : 06-1 - RUE DU MIGRAINIER - EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

94549

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales  
de Juridique et de Contentieux



L. MALHERBE

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS  
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR  
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-1 - RUE DU MIGRAINIER - EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune d'Antibes est membre du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes (SDEG) qui regroupe plusieurs communes du département.

Le SDEG programme, coordonne et assure la réalisation des travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques, réseaux dont il a la charge et la propriété en qualité d'autorité concédante.

Dans le cadre de la politique d'aménagement des voies et des espaces publics de la ville, la Commune d'Antibes souhaite mettre en œuvre des actions d'amélioration esthétique du réseau électrique, soit par le biais de l'enfouissement des lignes, soit grâce à l'effacement de celles-ci le long des façades des immeubles.

Ces actions entrent dans la compétence du SDEG et il peut, à ce titre, en assurer la maîtrise d'œuvre, participer partiellement à leur financement, d'une part, et actionner les aides proposées par ENEDIS et le Département des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation de la rue du Migrainier, la Commune a sollicité le SDEG afin qu'il établisse un devis des prestations nécessaires à l'effacement du réseau électrique à basse tension et du réseau d'éclairage public situés sur cette voie.

La dépense relative à ces prestations a été estimée par le SDEG à 32 600 euros TTC, la participation de la Commune, étant ramenée à 10 866,65 euros TTC après déduction des participations et subventions précitées (SDEG, ENEDIS, Département des Alpes-Maritimes).

En conséquence, il est proposé, dans le cadre des accords liant la Commune et le SDEG, de confier à ce dernier la réalisation et le suivi de ces prestations, de le charger également de solliciter la subvention du Département des Alpes-Maritimes et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable portant sur la réalisation des travaux d'effacement du réseau électrique à basse tension et du réseau d'éclairage public conformément aux plans remis, rue du Migrainier ;
- **PREND ACTE** de la dépense évaluée pour la Commune à 10 866,65 euros TTC selon le devis établi le 21 janvier 2019 par les services du SDEG ;
- **CONFIE** au SDEG la réalisation de ces prestations dans le cadre de ses compétences ;
- **CHARGE** le SDEG de solliciter le Département des Alpes-Maritimes ainsi que les aides proposées par ENEDIS et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement ;

06-1 - RUE DU MIGRAINIER - EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

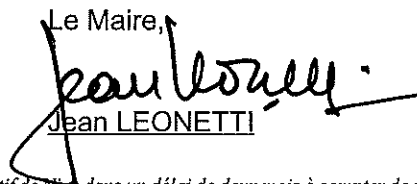
Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **INSCRIT** au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.06-1 - RUE DU MIGRAINIER - EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/04/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1729340 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190329-lmc1729340-DE

---

**Date de décision :** 29/03/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie